



Conseil de sécurité

Distr. générale
19 janvier 2010
Français
Original : anglais

Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 751 (1992) concernant la Somalie

Note verbale datée du 15 janvier 2010, adressée au Président du Comité par la Mission permanente de la Thaïlande auprès de l'Organisation des Nations Unies

La Mission permanente de la Thaïlande auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 751 (1992) concernant la Somalie et a l'honneur de lui soumettre ci-joint un rapport du Gouvernement royal thaïlandais sur les mesures prises pour appliquer la résolution 1844 (2008) du Conseil de sécurité (voir annexe).



**Annexe à la note verbale datée du 15 janvier 2010
adressée au Président du Comité par la Mission
permanente de la Thaïlande auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

**Rapport du Royaume de Thaïlande sur l'application
de la résolution 1844 (2008) du Conseil de sécurité
concernant la Somalie**

- Le Ministère des affaires étrangères du Royaume de Thaïlande soumet les résolutions du Conseil de sécurité au Gouvernement afin qu'il les entérine, ce qui permet aux autorités nationales compétentes de les appliquer dans le cadre de la législation thaïlandaise.
- Le 16 juin 2009, le Gouvernement thaïlandais a chargé les autorités compétentes d'appliquer les résolutions du Conseil de sécurité concernant la Somalie, à savoir les résolutions 733 (1992), 751 (1992), 1356 (2001), 1425 (2002), 1725 (2006), 1744 (2007), 1772 (2007) et 1844 (2008). Les autorités thaïlandaises compétentes ont depuis appliqué les mesures énoncées dans lesdites résolutions, notamment mais non exclusivement les dispositions des paragraphes clefs de la résolution 1844 (2008) rappelés ci-dessous :
 - Le paragraphe 1, portant sur l'imposition d'une interdiction de voyager aux individus désignés par le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 751 (1992);
 - Le paragraphe 3, relatif à l'imposition d'un gel des avoirs aux individus et entités désignés par ledit Comité;
 - Le paragraphe 7, qui étend l'embargo sur les armes à la fourniture de matériel militaire et de services de formation connexes aux individus et entités désignés par ledit Comité.
- Les principales autorités thaïlandaises chargées d'appliquer les résolutions du Conseil de sécurité concernant la Somalie sont le Ministère de la défense, le Ministère des finances, le Ministère des transports, le Ministère de l'intérieur, le Ministère du commerce, les services de renseignements nationaux, le Bureau du Conseil national de sécurité, la Police royale thaïlandaise, le Bureau de lutte contre le blanchiment de capitaux et la Banque de Thaïlande.